affaires indiennes et du Nord canadien. Comme membre de ce comité, le député de Comox-Alberni (M. Barnett) peut certainement en recommander le renvoi s'il le veut.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—PRÉSUMÉE INFILTRATION DES CELLULES DU FLO

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du solliciteur général, lundi dernier, je demandais au très honorable premier ministre (M. Trudeau) si des agents de la Gendarmerie royale du Canada s'étaient infiltrés au sein des cellules du FLQ. Ce fut une autre réponse silencieuse, comme j'en reçois assez souvent.

Je comprends qu'il s'agit là d'une question délicate. La discrétion reconnue et nécessaire de la police—et particulièrement de la Gendarmerie royale du Canada—ainsi que la raison d'État peuvent empêcher le gouvernement de donner une réponse satisfaisante.

Cependant, les députés et le reste du peuple ont droit à une information adéquate, afin d'éviter des équivoques et des ambiguïtés qui laissent planer des doutes sur l'efficacité de l'action policière.

Tous connaissent certaines méthodes de la Gendarmerie royale, entre autres, celle de l'infiltration. Des causes judiciaires l'ont souvent prouvé. Récemment, les organes d'information rapportaient un incident relatif à un orchestre à gogo dont l'artiste principal était nul autre qu'un agent de la Gendarmerie royale du Canada. Dans la plupart des cas, cette action réussit.

Ainsi, il serait très curieux qu'on n'ait pas pensé à s'infiltrer au sein du FLQ. Le Front de Libération du Québec existe depuis 1963. On connaît presque tout sur ses cadres. L'an dernier, M. Saulnier venait témoigner à Ottawa devant un comité parlementaire et présentait un volumineux dossier à ce sujet. L'affaire de la Maison du Pêcheur, à Gaspé, en est une autre preuve.

Il serait donc tout à fait normal que la direction de la Gendarmerie ait donné l'ordre à ses agents d'agir de façon pro-FLQ.

Cela expliquerait pourquoi on semblait si peu s'en faire au sujet de l'enlèvement de James Cross. On connaissait les dessous de toute l'histoire et, ce qui plus est, selon les nouvelles parues dans les journaux, il y avait même un policier locataire juste au-dessus de l'appartement où était détenu M. Cross.

Pourquoi avoir caché d'une feuille de papier journal l'une des portières de l'auto transportant les ravisseurs et M. Cross de la rue des Récollets au pavillon du Canada à Terre des hommes? Pour cacher M. Cross? Seigneur, son portrait était connu depuis octobre!

Était-ce pour cacher Carbonneau ou Lanctôt? Tous les journaux nous les ont fait voir. Un seul qu'on n'a pas vu, dont personne ne connaît l'identité, et au sujet duquel même la police et le ministre de la Justice de Québec ne peuvent fournir d'explications, c'est le fameux Pierre, le dénommé Pierre Séguin.

Je pose la question bien directe, monsieur l'Orateur: Est-ce que le dénommé Pierre Séguin est un agent de la Gendarmerie royale du Canada?

[M. Buchanan.]

Si c'est le cas, qu'on nous le dise ou non, il faudra réviser certaines méthodes de nos corps policiers et appliquer le principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous comprenons la nécessité d'avoir des preuves devant les tribunaux, mais de là à risquer des enlèvements lorsqu'on peut les prévenir, il y a une marge.

Monsieur l'Orateur, l'action imprévue et sadique de la cellule Chénier empêche peut-être le gouvernement de se vanter de l'action policière qui, grâce à son infiltration au sein du FLQ aurait sauvé le pays de la pseudo-insurrection appréhendée.

• (10.10 p.m.)

[Traduction]

M. Alastair Gillespie (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, tous les députés partageront le souci qu'inspire au député de Champlain (M. Matte) la sécurité nationale. En répondant à sa question, je dirai que, selon une coutume consacrée par un long usage, il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer des renseignements de ce genre.

LES POSTES-LA DISTRIBUTION DU COURRIER DE NOËL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 26 novembre, je demandais au ministre des Postes de transmettre au ministre d'État chargé des Postes ma question relative au service restreint de distribution du courrier pendant les fêtes de Noël, car les Canadiens n'auront de courrier ni le vendredi 25 décembre, jour de Noël ni le 26 décembre, lendemain de Noël qui tombe un samedi, ni le 27 décembre, parce que c'est un dimanche. Nous comprenons tous cela. Mais qu'il n'y en ait pas le 28 décembre, un lundi, est certainement assez important. J'ai donc été stupéfait d'apprendre le 8 décembre du ministre sans portefeuille que le ministre des Postes n'avait pas transmis la question à son collègue actuellement chargé des Postes. Cela en dit long sur le système du tableau de présence. Et cela renseigne aussi sur la capacité de communication du ministre des Postes, qui est aussi ministre des Communications.

Je n'éprouve aucun plaisir à critiquer le ministre sans portefeuille qui a hérité d'une tâche effroyablement compliquée. A la Chambre, il est toujours un exemple de courtoisie et de considération et il est capable de mettre ses talents au service de l'administration de ce ministère qui a connu tellement de difficultés ces deux dernières années. C'est donc avec les meilleures raisons du monde que je lui demande de réexaminer cette lacune dans le service de livraison. Aucun service du jeudi au mardi suivant, c'est un peu fort même dans notre ère post-kieransienne. Le courrier a encore toute son importance pour nombre de Canadiens quoi que certaines des prétendues réformes, devenues désastreuses, apportées par son prédécesseur aient découragé de nombeux clients, diminuant ainsi le potentiel de revenu.

Rien de surprenant à ce qu'on ait protesté contre ces quatre jours sans courrier. Parmi les journaux qui ont déploré cette réduction du service, je mentionne le *Globe*